

**ABONNEMENT.**

**Saumur :**  
 Un an . . . . . 30 fr.  
 Six mois . . . . . 18  
 Trois mois . . . . . 9

**Poste :**  
 En an . . . . . 35 fr.  
 Six mois . . . . . 18  
 Trois mois . . . . . 10

**On s'abonne :**

A SAUMUR,  
 Au bureau du Journal  
 ou en envoyant un mandat  
 sur la poste,  
 et chez tous les libraires.

**POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE**

# L'ECHO SAUMUROIS

**JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS**

**BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR**

**INSERTIONS.**

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
 Réclames . . . . . 30  
 Faits divers . . . . . 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
 Du droit de refuser la publication  
 des insertions reçues et même payées,  
 sauf restitution dans ce dernier cas ;  
 Et du droit de modifier la rédaction  
 des annonces.

Les articles communiqués  
 doivent être remis au bureau  
 du journal la veille de la repro-  
 duction, avant midi.  
 Les manuscrits déposés ne  
 sont pas rendus.

**On s'abonne :**

A PARIS,  
 A L'AGENCE HAVAS  
 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

**Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.**

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
 bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

30 Janvier 1884.

**Chronique générale.**

A la Chambre, M. Ferry n'a pu trouver l'occasion de faire sa réponse à son bon ami Langlois.

M. Rouvier est venu déposer le rapport de la commission du budget sur les modifications introduites par le Sénat dans le budget extraordinaire. Nous avons donné hier le texte de ces très-timides modifications.

Cette timidité n'a pas désarmé la commission ni la Chambre qui n'ont accepté que la suppression du crédit de 30 millions pour subvention à la caisse des écoles primaires, ce crédit pouvant être renvoyé à une loi ultérieure. Elles ont par contre refusé le rétablissement du crédit de 3 millions 300,000 francs pour les travaux du chemin de fer du Haut-Sénégal, si justement d'ailleurs classé par M. Lambert Sainte-Croix au rang des entreprises chimériques choyées par le gouvernement.

Dans le conseil des ministres tenu hier matin, il avait été décidé que le gouvernement maintiendrait les deux modifications du Sénat. Il n'est pas besoin de dire que, contrairement à ces déclarations, le gouvernement s'est immédiatement incliné devant la Chambre. Il a coloré sa fugue en disant qu'il présenterait plus tard un nouveau projet de loi sur la matière.

Nous avons eu aussi M. Bisceuil qui nous a tenus une heure et demie durant sur la péréquation de l'impôt, un duel à paroles forcées entre MM. Allain-Targé et Raynal, à propos des conventions. Ces interminables discussions ont eu pour conséquence de faire renvoyer à jeudi la fin de la discussion sur l'interpellation Langlois.

La loi sur le recrutement datant de onze ans passés, il semble que ses principales

dispositions, notamment celles qui ont trait aux divers cas de dispense, devraient être comprises et appliquées de la même manière par tous les conseils de révision. Un fait récent prouve qu'il n'en est rien. Nous croyons devoir le soumettre à la 4<sup>re</sup> Direction, pour que le Bureau du recrutement se hâte de faire trancher la question par qui de droit.

Le puiné d'un soldat de la 2<sup>e</sup> portion du contingent, sous les drapeaux, demande la dispense du service d'activité en temps de paix : a-t-il raison ? Le conseil de révision de 1883, d'un département qu'il est inutile de nommer, a dit : oui, et — prononcé la dispense, parce que la loi, art 47, § 4<sup>e</sup>, s'exprime ainsi : « Sont dispensés. . . 4<sup>e</sup> Celui dont un frère est dans l'armée active. »

En effet, la loi ne fait aucune distinction entre le militaire de la 1<sup>re</sup> ou de la 2<sup>e</sup> portion du contingent ; elle ne fait pas non plus abstraction de l'engagé conditionnel qui n'est lié au service que pour un an, comme le camarade de la 2<sup>e</sup> portion.

Il est donc incontestable que si la loi était seule, le conseil de révision aurait raison.

Mais l'instruction ministérielle du 28 avril 1873 (art. 96), et spécialement pour les engagés conditionnels, le décret du 1<sup>er</sup> décembre 1872 (article 16), refusent la dispense aux frères de ceux qui ne sont pas liés au service par un titre les astreignant à demeurer cinq années sous les drapeaux.

Lorsqu'on a opposé ces textes au conseil, il a été répondu que la loi ne pouvait être modifiée par une disposition ministérielle ; qu'en présence du texte de l'art. 47 de la loi du 26 juillet 1872, l'art. 96 de l'instruction de 1873 n'avait aucune valeur.

Tel est le point de droit à examiner : l'instruction ministérielle, portant commentaire et interprétation de la loi, oblige-t-elle au respect un conseil de révision, sorte de tribunal administratif ?

Le décret du 1<sup>er</sup> décembre 1872 lui-même n'est-il pas plus obligatoire ?

Si le décret oblige quand l'instruction n'a pas de valeur, pourquoi ferait-on une distinction entre le frère de l'engagé condi-

tionnel et le frère du soldat de la 2<sup>e</sup> portion, tous deux étant liés au service pour le même temps ?

Il importe que le ministre fixe la jurisprudence sur cette question. Il reconnaîtra qu'on ne peut tolérer plus longtemps que ce qui est respecté et suivi comme la loi dans l'Est, soit méprisé et méconnu dans l'Ouest. Le droit est un en France, il est bon que nos quatre-vingt-neuf préfets soient pénétrés de cette vérité.

Oh finesses de langue ! pour parer au surcroît de dépenses qu'entraînera l'augmentation du traitement des instituteurs, nos ministres ont décidé qu'on ne créerait pas d'impôt nouveau, mais simplement une taxe scolaire. Taxe, impôt, impôt ou taxe, les pères de famille y trouveront-ils grande différence ?

Est-il vrai que M. Jules Ferry vient de donner des instructions pour une enquête secrète sur les opinions des officiers de la garnison de Paris ?

C'est aujourd'hui mercredi qu'aura lieu, au Cirque d'Hiver, le grand meeting des marchands de vin du département de la Seine.

Les sénateurs et députés de Paris y assisteront, du moins ils sont convoqués.

Le bruit court que M. Harmand ne serait nullement disgracié et que, peu de temps après son retour en France, il serait renvoyé au Tonkin comme gouverneur civil, lorsque l'œuvre militaire sera terminée.

M. Harmand pourrait bien attendre de longs mois.

Dans un article portant pour titre : « Comme en Espagne », M. Philippe de Grandlieu fait entrevoir aux lecteurs du Figaro le brillant avenir que donnera à la France le règne sage et énergique de M. le Comte de Paris :

« Des lettres de Madrid assurent que M. le Comte de Paris, amené dans la capitale de l'Espagne par un simple devoir de politesse, et immédiatement entouré de tous les hommes éminents du parti monarchique, n'y serait pas demeuré le spectateur impassible de la crise qui s'est dénouée d'une façon si prompte et si heureuse.

Il n'est pas téméraire, en effet, de supposer que, beau-frère du roi et membre de cette famille glorieuse à laquelle le peuple espagnol demandait son salut, le chef des Bourbons de France n'a pas refusé ses conseils au jeune souverain dont il était l'hôte ; et si je l'osais, sans diminuer en rien la part de l'initiative et d'action que revient au roi Alphonse, je me risquerais à dire que, dans la sûreté de coup d'œil et la rapidité de décision dont il vient de faire preuve, on a reconnu quelque chose du sang-froid pénétrant et de la résolution supérieure que la France et l'Europe ont admirés dans les scènes historiques de Vienne et de Froshdorff.

N'y a-t-il pas là pour nous une consolante promesse d'avenir ? »

Dieu veuille mettre un terme à nos épreuves et aux humiliations que nous subissons, en restaurant bientôt le trône des Bourbons de France !

Le service militaire obligatoire pour les religieux et les séminaristes va recevoir son exécution en Belgique.

D'après le *Bien public* de Gand, un grand nombre de prêtres et de religieux de l'agglomération bruxelloise, viennent d'être avertis qu'ils sont inscrits pour le service actif de la garde civique et qu'ils sont obligés de se procurer sans retard l'uniforme d'ordonnance.

Un journal militaire allemand annonce que le ministre de la guerre de Prusse a pris les mesures nécessaires pour donner un uniforme aux hommes du landsturm domiciliés dans les régions des 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et

36 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## LUCIENNE

PAR M<sup>lle</sup> MARTHE LACHÈSE.

Quelques heures plus tard, une sœur de Bon-Secours s'installait au chevet de M<sup>me</sup> Mauvoisin. Sa présence assurait le dévouement et l'exactitude pour tous les soins prescrits. Cependant, Raoul ne s'éloigna pas. Il resta étendu dans un fauteuil et, sentant que le sommeil le gagnait, il fit promettre à la religieuse de le réveiller si le délire venait à se manifester de nouveau.

Ce ne fut pas la religieuse qui l'arracha à ce léger repos, ce fut le valet de chambre qui s'approchait pourtant sur la pointe des pieds.

M. de Charolles demande monsieur, dit-il. J'ai répondu que madame était malade, que monsieur était près d'elle. M. de Charolles veut tout de même voir monsieur.

Raoul se leva, prit sur le bureau de Lucienne une feuille de papier, un crayon et écrivit :

« Veuillez me laisser seul devant mon inquiétude et mon chagrin. N'insistez pas, ce serait inutile. Quand je pourrai vous recevoir, je vous le ferai dire. »

Il cacheta ce billet, le remit au domestique, et, dès que celui-ci eut franchi le seuil de la chambre, il ferma la porte à clef.

— Si vous regagniez votre appartement, monsieur, vous y seriez mieux. J'irai vous chercher, dit la sœur.

Pour toute réponse, Raoul lui montra Lucienne.

La jeune femme s'était soulevée sur son coude, son visage se colorait, ses yeux redevenaient hagards.

— C'est l'accès de fièvre qui commence, dit la sœur.

— Alors... répondit M. Mauvoisin.

Un certain embarras se peignait sur son visage.

— Ma sœur, dit-il, je vais vous parler très-simplement. Je serais bien aise de rester quelques instants seul avec ma femme. J'espère que vous voudrez bien excuser...

— Je n'ai pas d'excuses à recevoir, monsieur, répondit doucement la religieuse. Je suis ici, non pour m'imposer, mais pour vous rendre service. Seulement, si l'excitation augmente, madame risque de se découvrir...

— J'y veillerai, dit Raoul.

La sœur passa dans l'appartement voisin. Les deux époux se retrouvèrent en tête à tête.

La fièvre faisait trembler les mains de Lucienne. La pauvre femme s'agitait, haletait encore. Mais ce nouvel effort était beaucoup moins violent que

le premier. Les impressions morales se ressentaient de cette atténuation. Au lieu de jeter des cris et des défits, Lucienne gémissait.

— Qu'avez-vous ? dit Raoul.

— Otez-moi cette couronne, dit-elle plaintivement. Quittons cette fête, de grâce ! J'ai tant de chagrin !

Elle pleura. Un long soupir sortit des lèvres du mari. Il passa, lui aussi, sa main sur ses paupières.

— Quel chagrin ? continua-t-il.

Elle ne répondit pas.

Deux fois il renouvela inutilement sa question.

Lucienne garda le silence. Alors il dit :

— Mais, moi, je peux le deviner...

Elle reprit presque bas :

— Oh ! Lozarès ! que notre secret est lourd !

L'expression se tendit sur le visage de Raoul. Pour la seconde fois, le nom du spoliateur revenait dans ces paroles égarées.

— Lozarès est bien loin, dit Raoul.

Elle regardait obstinément devant elle. Tout à coup, elle s'écria :

— Ne le tuez pas, Pedro, ne le tuez pas... Pedro, donnez-moi ce revolver. Ce n'est pas lui. Je vous dis qu'il ne s'appelle pas Gilbert.

— Gilbert ! dit Raoul. Gilbert ! Mais c'est le nom...

— Le nom ! le nom ! répéta Lucienne. Combien y a-t-il de noms ? Tout cela me tue. Pourquoi ces

noms me font-ils souffrir ?

— C'est Lozarès qui vous a fait souffrir ? dit Raoul.

Elle ne parut pas l'entendre.

— Levez-vous, Pedro, dit-elle, levez-vous et venez avec moi. Nous lui ouvrirons les mains de force, nous reprendrons cet or qui m'appartient. Moi, moi seule, je n'ai pas peur de lui.

— Peur de qui ? demanda son mari.

Sans l'écouter, elle continua :

— Mais levez-vous donc, puisque je vous l'ordonne. Que craignez-vous ? Croyez-vous que je vais vous livrer ? Comment, vous doutez de moi, Pedro, de moi !

Ses yeux étaient fixés sur un coin de la chambre. — Hélas ! reprit-elle, il ne peut remuer. Sa jambe est trop ensanglantée.

Et, soudain, s'étendant raide dans son lit :

— C'est comme moi, dit-elle. Je ne remue pas non plus. Nous sommes morts tous les deux.

— Lucienne, dit Raoul, ne divaguez pas ainsi. Vous vivez, vous demeurez encore près de ceux qui vous sont chers. Votre mari, votre mère, votre père...

— Chut, dit-elle, chut ! N'appellez pas mon père. Grand Dieu ! s'il m'avait vue à genoux près de Lozarès !

— Toujours ce nom maudit ! murmura le jeune homme.

6° corps d'armée, c'est-à-dire près des frontières de la Russie.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 29 janvier.  
La marche en avant des rentes et des principales valeurs se poursuit; nous ne reviendrons pas sur les causes de cette reprise, nous constaterons seulement la fermeté du marché. Il serait absolument inutile de résister au mouvement actuel, qui est imposé au marché bien forcée de le subir, en dépit des causes de baisse que nous avons précédemment exposés et qui persistent.

77.50 et 77.575 le 3 0/0; 78.55 le 3 0/0 amortissable; 107.60 et 107.70 le 4 1/2 0/0 1883; dernier cours 107.77.

La Banque de Paris s'avance à 862.50; la Banque d'Escompte à 525.

Très-terme le Crédit Foncier à 1,270 et 1,275.50; les obligations de son groupe sont très-demandées, particulièrement les Communales 1879 et 1880, dont le prochain tirage a lieu le 5 février. Plusieurs de nos lecteurs nous ont adressés des questions relativement aux options que donne la Banque des Communes de France sur les valeurs à lots. Cette opération fort simple peut se résumer ainsi: moyennant un versement de 6 fr. par titre, la Banque des Communes de France loue à ses clients des obligations à lots, dont elle leur donne immédiatement les numéros et dont le client se réserve le droit de devenir propriétaire en en soldant le montant au cours stipulé sur le contrat d'option.

La Banque des Communes accorde pour la réponse un délai de dix jours à dater du jour du tirage, passé lequel l'option est considérée comme abandonnée, et l'opération terminée. D'ailleurs, les porteurs dont les titres sont sortis en reçoivent avis par lettre spéciale.

Le *Financier des Communes* publie chaque mois la nomenclature des tirages à effectuer et des lots auxquels ils donnent droit.

Une liste complète des Obligations Françaises à lots est à la disposition des personnes que ce genre d'opérations intéresse.

Les demandes d'options doivent être adressées, accompagnées de la somme de 6 fr. par titre, au directeur de la Banque des Communes de France, 15, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris.

Le Suez est sans grand marché à 2,030. Nous rappelons à l'attention de nos lecteurs le *Graphique* que le *Financier des Communes* vient de publier sur les valeurs de cette Compagnie.

## CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

### THÉÂTRE DE SAUMUR.

Salle comble, hier soir, à la représentation de la *Favorite*. Sauf les chœurs, tout a bien marché. M<sup>lle</sup> Delprato, une remarquable Léonor, a obtenu beaucoup de succès; dans plusieurs passages, elle s'est élevée au rang des grandes cantatrices. Le rôle d'Alphonse XI a mis en relief les brillantes qualités de notre baryton, M. Solve. M. Poitevin a bien tenu celui de Balthazar. Quant à M. Grandville, l'excellent premier ténor, quoique fatigué des deux représentations successives de la *Favorite* à Angers, il s'est véritablement surpassé comme chanteur; sa voix admirable, qui se prête si merveilleusement à la musique de Donizetti, a transporté l'auditoire qui lui a témoigné sa satisfaction par des applaudissements réitérés et des rappels.

— Mais votre mari, reprit-il, pourquoi ne pas l'appeler ?

Elle joignit les mains.

— Oh! Raoul! Raoul! dit-elle avec une tendresse profonde.

— Eh bien! Raoul ?

— Raoul me brise, balbutia-t-elle.

Il se croisa les bras et resta, pensif, les sourcils froncés. Puis il reprit :

— C'est donc Raoul qui vous fait du chagrin ?

Elle secoua la tête.

— Raoul est à plaindre, bien à plaindre. On me l'a dit. Qui donc me l'a dit ? Mon Dieu ! qui donc ?

Elle se serra la tête dans les mains. Raoul dénoua ses doigts qui s'enlaçaient contre son front.

— Ne cherchez pas. C'est moi qui vous l'ai dit.

— Peut-être, murmura-t-elle. Je ne sais pas. Alors ne parlez pas si haut. Il y a trop de monde autour de nous. Venez avec moi chercher Raoul. Ou j'irai seule. Mais je suis déjà blessée, dit-elle en posant la main sur sa poitrine douloureuse.

— Où voulez-vous aller le chercher ? où est-il ? continua M. Mauvoisin.

— Il est dans la salle verte. Oh! regardez donc cet homme! Regardez donc ses yeux! Comme ils luisent quand Raoul jette les cartes! Oh! cet homme a l'enfer dans les yeux!

Elle se détourna avec horreur; puis, soudain, s'accoudant de nouveau :

Un incident s'est produit au troisième acte. A l'instant où Fernand, en présence du roi de Castille, tire son épée pour la jeter, brisée, aux pieds de celui-ci, la pointe de l'arme, trop tôt détachée, se trouva lancée au milieu du public. Heureusement, personne n'a été atteint, et, bien que l'épée ne soit pas très-dangereuse, cet incident a causé plus d'émotion à l'artiste qu'aux spectateurs.

Le ministre de la guerre vient d'arrêter les dispositions relatives aux grandes manœuvres qui seront exécutées l'automne prochain.

Les deux corps d'armée du Mans et de Toulouse, 4° et 17° corps d'armée, exécuteront des manœuvres d'ensemble d'une durée de vingt jours, y compris le temps nécessaire pour la concentration et la dislocation, sous les ordres respectifs des généraux de Berckheim et Lewal.

Le service actif de l'administration des forêts pour tout le territoire de la France est divisé en 38 conservations forestières. La 19° conservation, qui comprend les départements du Loiret, de Maine-et-Loire, de Loir-et-Cher, d'Indre-et-Loire et de la Loire-Inférieure, a Tours pour chef-lieu de résidence.

Nous apprenons que MM. de Civrac, de Maillé, de Soland, députés de Maine-et-Loire, ont eu une entrevue avec M. le ministre de l'agriculture, au sujet de la crise qui pèse depuis quelque temps sur la vente des bestiaux.

Cette crise, qui enlève à nos cultivateurs la source unique de leurs profits, puisqu'ils ne gagnent déjà plus rien sur le blé, a pour cause principale le refus de l'Angleterre de recevoir les bestiaux venant de France. Ce grand marché, le plus important pour nous, nous est fermé, à cause ou sous prétexte de la maladie de la cocotte (fièvre aphteuse).

Il ne sera rouvert à nos exportations que lorsqu'il sera démontré à nos voisins que l'épidémie a cessé. Or, cette épidémie ne cessera pas tant que le marché de la Villette, d'où partent nos bestiaux pour l'Angleterre, sera contaminé. En ce moment, on a procédé d'une façon si incomplète à la désinfection des étables de la Villette, que les bestiaux sains qui y arrivent contractent immédiatement la cocotte.

Les députés de Maine-et-Loire ont, avec une grande insistance, demandé au ministre de prendre des mesures énergiques pour faire cesser cet état de choses déplorable et funeste aux intérêts de nos éleveurs. Ils l'ont invité à faire séquestrer dans des locaux tout à fait séparés les animaux suspects, et à réserver des étables absolument saines pour les animaux bien portants. M. le ministre a promis de donner tous ses soins à cette grave question; il a déjà saisi une commission d'hommes spéciaux pour agir de concert avec la ville de Paris et procéder à la désinfection complète du marché de la Villette.

Une fois ce premier résultat atteint, le ministre négociera avec l'Angleterre pour ar-

river à faire retirer la prohibition qui frappe nos bestiaux.

Ces assurances formelles obtenues par nos députés doivent être connues des cultivateurs pour relever leur courage et leur faire espérer la fin de la crise dont ils souffrent en ce moment. (*Union de l'Ouest.*)

Le montant total des traitements des fonctionnaires civils était, en 1870, de 262 millions 478,000 fr.

Dans le budget de 1884, ce traitement des fonctionnaires civils s'élève à 364 millions 56,000 fr.

Différence, 98,578,000 fr., que coûtent en plus aujourd'hui les fonctionnaires publics.

Et l'on demande où passe l'argent des contribuables !

### NOS DEMOISELLES DE L'AVENIR.

Sous ce titre, l'*Anjou* publiait dernièrement une pochade philosophique qui aurait, dit-on, chatouillé assez vivement l'épiderme de quelques lectrices. Du moins, feraient-elles bien, ce nous semble, de garder cela pour elles, selon le proverbe « qu'il ne faut pas cracher en l'air », de peur d'un certain inconvénient attaché souvent à cet exercice.

L'article de l'*Anjou* vise les doctrines seules. Les Maires et les Conseils municipaux notoirement athées et matérialistes ne sont point rares en France, à l'heure qu'il est. Le programme des nouveaux collèges de filles est partout le même. Ces établissements sont fondés précisément pour qu'il y soit donné un enseignement dégagé de toute idée religieuse, comme si Dieu et le monde surnaturel n'étaient que de pures fables, dont il n'y a pas à tenir le moindre compte.

L'auteur de la lettre qu'on va lire suppose des jeunes filles de quinze ans arrivées par l'*Athéisme* au *Matérialisme*. Quoi d'étonnant à cela ? Ces doctrines ne sont-elles pas répandues partout en ce moment, et comme dans l'air, depuis les académies jusqu'aux derniers cabarets ? Et les jeunes filles ont-elles besoin, pour en être infectées, de les puiser dans les nouveaux collèges ? C'est dans leurs familles qu'elles les trouvent, et c'est de là qu'elles les apportent dans les établissements créés spécialement pour elles, afin que l'édifice de leur première éducation y soit à l'abri de toute atteinte.

L'*Anjou* suppose qu'un de ces musées anatomiques, qui voyagent en France dans tous les lieux de quelque importance, vient à passer dans une ville où fonctionne un collège de filles. Il est clair que le cadre, imaginé par l'auteur pour sa lettre humoristique, est de pure fantaisie, comme il arrive constamment dans les articles de ce genre. Les jeunes filles, élevées selon les pures données de la Nature, se demandent pourquoi on ne les mènerait pas au musée anatomique. Leurs maitresses n'entendent pas de cette oreille-là; en quoi elles agissent fort correctement, en honnêtes femmes de bon

et étranger qui m'empêche de passer. D'où vient-il, celui-ci ? Vient-il aussi de Marseille ? Pourquoi les menace-t-il ? « C'est un guet-apens, dit-il, je me vengerai ». Essayez donc, reprit-elle tout haut, essayez donc de frapper Raoul !

Le jeune homme s'assit de nouveau. Son anxiété renaissait. Des égarements complets pouvaient-ils se mêler à des images si fidèles ? Et, si tous les souvenirs étaient plus ou moins exacts, quel sens avaient donc tant de paroles mystérieuses ?

Le dialogue l'avait un peu servi. Il l'essaya de nouveau.

— Je sais à qui vous pensez, dit-il. Mais vous vous trompez, ce n'est pas M. de Charolles qui a pris votre fortune.

Elle se dressa sur son séant.

— Ne parlez pas de cela ! s'écria-t-elle avec effroi. Ne parlez pas de cela. Les Mauvoisin se vengeraient.

— Où l'aurait-il trouvée ? Ne craignez rien, personne ne nous entend, continua-t-il en la forçant doucement à s'étendre et à se recouvrir.

Elle regarda autour d'elle.

— Dites-le moi, reprit-il, et j'arracherai Raoul d'entre ses mains.

— Vous ! s'écria-t-elle, vous !

— Oui, moi ! pourvu que je sache la vérité.

— Nous ne sommes pas seuls.

— Mais si, bien seuls.

sens et encore chrétiennes. Nos jeunes matérialistes ne se tiennent pas pour battues et s'adressent alors au matérialisme officiel, en raisonnant selon les principes de la nouvelle philosophie.

La seule réponse à faire serait donc de démontrer que les jeunes matérialistes raisonnent mal.

Au surplus, et sous le bénéfice de ces observations, voici la pièce :

« Monsieur le Maire,

Nous venons vous confier un gros chagrin, dans l'espérance que vous voudrez bien y porter remède. Les excellentes institutrices, que vous nous avez données, refusent de nous conduire au *Musée anatomique*, récemment débarqué dans notre ville. Il y a pourtant un jour réservé aux dames, et depuis longtemps nous ne sommes plus en nourrice. Plusieurs d'entre nous, qui touchent à leurs quinze ans, ne tarderont pas, selon leurs plus chers desirs, à comparaitre devant votre écharpe conjugatoire. Et ce sujet nous sommes heureuses de vous dire que nous nous passerons fort bien des maireries cléricales. Zut ! pour le suisse, le tambour de ville suffira.

En attendant nous voilà consignées impitoyablement à la porte du Musée.

Pourquoi donc cet ostracisme obscurantiste, imposé à nos plus légitimes aspirations, quand une occasion si belle nous est offerte de compléter notre éducation, pour ne pas entrer en ménage comme de grandes nigaudes qui n'ont jamais su que jouer à la poupée ?

Cela était bon sous l'ancien régime, pour des « saintes-n'y-touchent » congréganistes. Et quels tristes échantillons n'avons-nous pas de ce modèle rococo ? Voyez nos mères, nos grand-mères surtout, et même nos sœurs aînées ! Quelle pitié !

L'oppression de la libre pensée n'est-elle pas finie ?...

Le lit de Procuste sera-t-il éternel pour les pauvres jeunes filles, jusque dans les sanctuaires de la libre éducation, ouverts enfin à l'émancipation du beau sexe ? Et nos créatives maitresses auraient-elles conservé, dans quelque coin de leur cerveau, je ne sais quelle féture mal cicatrisée, triste vestige du moule raccorni qu'elles ont subi, hélas ! dans leur première jeunesse ?

C'est donc à vous, Monsieur le Maire, au nom du *matérialisme*, logique et décidé, dont nous sommes fières, comme vous, de faire profession, c'est à vos lumières et à votre impartialité que nous en appelons, avec une entière confiance.

Veillez bien nous entendre. Vous allez voir si nous n'avons pas fait avec profit notre philosophie, comme des bacheliers dignes de vous et de l'auguste aréopage municipal qui préside à nos destinées.

Il n'y a au monde que la NATURE et la SCIENCE; le triste bon Dieu de nos grand-mères n'est qu'une vieille balançoire. Cela est bien entendu, c'est l'article premier. Nous y tenons fermement.

Que viennent donc nous chanter, d'un air pincé, nos chères institutrices, quand nous

— Non, là, toutes ces femmes...

— Elles ne nous entendent pas.

— Approchez alors, approchez encore. Écoutez, tout bas, tout bas. Lozarès a joué ma fortune...

— Et Charolles l'a gagnée ! dit Raoul en bondissant.

Il se leva, comme si un ressort le jetait sur ses pieds.

— Où cela ? quand ? dit-il hors de lui.

Sa voix, jusqu'alors ménagée, vibra si fort, que Lucienne, subitement effrayée, étendit la main pour le repousser, et, se tournant vers la muraille :

— Au secours ! dit-elle, cet homme me fait peur.

Elle se cacha le visage dans ses oreillers pour ne plus le voir ni l'entendre.

— Mon Dieu ! dit-il avec angoisse, je vais la tuer !

A ce moment, la sœur ouvrit la porte de l'appartement où elle s'était retirée.

— Appelez-vous, monsieur ? demanda-t-elle.

— Non, fit-il d'un signe de tête.

(A suivre.)

MARTHE LACHÈSE.

Pendant une revue, un sous-officier fait faire une fausse manœuvre à sa section. Le colonel, qui s'en aperçoit, s'écrie :

— Quel est donc l'idiot qui vous a nommé sergent ?

— C'est vous, mon colonel.

Les lions par la manche pour nous conduire au Musée anatomique? — « Non, Mesdemoiselles, non, cela n'est pas convenable, et vous devriez le comprendre. »

En voilà d'une sévère! Pas convenable! ?...

Et où le prenez-vous donc, s'il vous plaît, respectables matrones, votre « convenable ou pas convenable, » sinon dans les effarouchements et les pudeurs cagotes d'un passé qui n'est plus?

La Nature, pas convenable? Allons donc! La voix la plus puissante et la plus douce de cette auguste Mère, unique, universelle (la seule qui ait produit un jour le genre humain par le singe et la guenon), pas convenable?...

Et tous ces points d'interrogation que la bonne Marianne franc-maçonnique sème si dru et si complaisamment sous nos pas, dans les livres, les feuilletons, les gravures, les photographies, les fêtes publiques, et surtout ces jolies pièces de théâtre, où vous allez peut-être vous divertir, quand nous sommes couchées, voilà donc autant de serpents abominables qu'il nous faut étouffer sous les tenailles brûlantes de ce je ne sais quoi que vous appelez la « conscience? »

Mais alors qu'on nous ramène à l'Inquisition et à confesse!

Pas convenable!... Aux yeux de qui, s'il vous plaît?

Du monde?... Mais c'est lui précisément qu'il s'agit de narguer et de réformer de fond en comble; ce monde crétinisé, à l'envers, blasphémateur de la « sainte Nature, » qui se fait un jeu, depuis si longtemps, de nous tenir garrottées, pauvres femmes que nous sommes, et de nous abêtir sous le joug des plus absurdes préjugés!

Aux yeux de la « Conscience?... » Connaissez pas. Quelle est cette dame, et où loge-t-elle? Il faudrait avant tout une âme pour l'héberger. Mais qu'est-ce que l'âme? Où est-elle et d'où vient-elle? Est-ce que les singes et les guenons ont des âmes, avec des consciences dedans? Où donc aurions-nous pris, par hasard, ce que nos grands-pères n'avaient pas et n'ont pas pu nous donner?

Et voilà pourquoi, Monsieur le Maire, sur le seuil de cet avenir où des obligations si graves et si délicates nous attendent, dans quelques mois peut-être, nous demandons instamment, au nom du bon sens et de la plus saine philosophie, à ne pas rester sous le boisseau jusqu'à la veille de comparaître devant vous.

Nous demandons quelques rayons de lumière et quelques jours au moins de méditations anatomiques, pour joindre la Science à la Nature et compléter l'une par l'autre.

Autrement, veuillez bien le remarquer, nous voilà pires que les animaux, nos très-humbles frères. Car ils ont leur instinct qui leur tient lieu de science et ne les trompe jamais. La bonne mère Nature a pris soin de le leur conserver.

La biche au bois, la grue sur le bord des ruisseaux ou la cocotte dans les poulaillers, avec l'instinct prodigieux qui les guide,

n'ont pas besoin du musée anatomique. Heureuses créatures!

Pour nous, il nous le faut. Si le « Cagotisme » (venu je ne sais d'où dans la cervelle du singe civilisé) a obscurci en nous cette admirable lumière, eh bien! il est grand temps que la Science y pourvoie. Nous avons quinze ans, l'obscurantisme est mort. Cette lumière est notre droit. Que la science nous la rende.

Le seul programme de nos études philosophiques d'où est exclue rigoureusement « toute espèce de religion », ne vous permet pas, Monsieur le Maire, de mépriser et de mettre au panier notre juste requête. X. »

### Loterie de la Société de Secours mutuels pour les Femmes.

Numéros gagnants au tirage du 27 janvier 1884.

396	4,578	1,584	4,556
4,817	4,478	4,330	459
4,624	4,438	580	900
4,364	4,924	320	954
240	464	4,337	4,506
498	4,358	4,654	749
254	4,634	4,854	4,346
4,746	4,939	243	4,836
4,444	742	4,746	4,663
879	4,754	4,757	4,835
246	4,584	4,934	4,916
4,699	4,443	434	4,388
249	708	693	887
754	4,675	854	4,887
697	694	244	4,517
4,908	4,446	4,875	4,440
4,398	4,825	4,497	4,469
443	1,949	4,594	4,444
4,374	499	4,446	744

Dimanche prochain, 3 février, deux administrateurs de la Société se tiendront dans une des salles de la Mairie, de 4 heures à 3 heures, pour délivrer les lots aux porteurs de ces numéros.

On lit dans l'Union de l'Ouest :

« M. Chevreul vient de recevoir de la Société industrielle du Nord de la France une grande médaille d'or, frappée à son nom. »

« D'un autre côté, l'Académie de Lincei de Rome, après avoir nommé le savant Français membre associé étranger, vient de lui envoyer une magnifique plaque de bronze, sur laquelle elle a fait graver l'expression de ses sentiments d'admiration. »

M. Milne-Edwards, l'un des éminents professeurs du Muséum d'histoire naturelle de Paris, vient de faire don au Musée d'Angers de soixante-cinq spécimens d'oiseaux en peau, provenant de diverses missions scientifiques dans plusieurs parties du monde.

au bout de sa fourche la botte de paille sur laquelle le factionnaire était assis, il y mit le feu, et, tout d'une poussée, la jeta dans la hutte où dormaient les cinq compagnons de la victime.

Il se fit un tumulte dans l'étroit réduit. « Der Teufel! Der Teufel! » firent les voix de dormeurs réveillés en sursaut, et déjà suffoqués par une fumée intense. Des hurlements suivirent. Le feu s'élevait communiqué à la paille formant litière et gagnait déjà le toit de fagots.

Le fermier se livrait en même temps à une infernale besogne. Placé devant l'étroite porte de la hutte, comme devant la bouche d'un four, il plongeait incessamment son arme à l'intérieur, et perçait à droite et à gauche les Prussiens que les flammes dévoraient déjà. Ce fut dès lors un auto-da-fé épouvantable, indescriptible. Baptiste n'avait plus rien d'humain : on eût dit un démon.

Le toit de la hutte brûlait à son tour; ce fut comme la fin de cette œuvre de vengeance atroce et d'extermination humaine. Nulle plume ne saurait rendre l'expression des hurlements, des imprécations, des plaintes déchirantes qui accompagnaient l'agonie des malheureux soldats.

Le silence se fit. On n'entendit plus que le crépitement de la flamme qui montait de l'horrible bûcher. Baptiste laissa tomber ses bras; il était épuisé. Mais une joie diabolique éclatait sur son visage. Restait le cadavre du factionnaire, étendu

Nous recevons l'avis suivant :

« Monsieur le rédacteur de l'Echo Saumurois, »

« Je viens d'apprendre qu'une grande Maison de votre ville prépare une vente importante de Toiles et Blancs, articles que je me proposais de débiter prochainement à Saumur. »

« Je renonce à vous visiter, convaincu de mon impuissance à rivaliser avec cette Maison. »

« La Ville de Paris, bien connue en effet pour vendre le meilleur marché de Saumur et dont la réputation est très-étendue, est placée par son importance au-dessus de toutes les concurrences et n'en redoute aucune. »

### CONSEILS ET RECETTES.

RECETTE CONTRE LES CONTUSIONS ET LES CHUTES

Les contusions produites par des chutes ou par des coups peuvent être facilement guéries au moyen de friction d'eau-de-vie dans laquelle on aura fait fondre du sel gris. Cette mixture a autant d'effet que la teinture d'arnica.

Voici une recette excellente pour l'éclairage économique :

Faire dissoudre 60 grammes de sel de soude dans un litre d'eau de pluie, ajouter 44 gouttes de naphte et agiter le tout.

Vous aurez obtenu ainsi une composition d'un pouvoir éclairant aussi grand que celui de l'huile minérale, donnant une lumière aussi blanche et n'offrant aucun danger d'explosion.

En outre, cela vous reviendra seulement à 7 centimes le litre, tout au plus.

### Nouvelles à la main.

Un mot de M. Pailleron :

L'auteur du Monde où l'on s'ennuie, faisant ses visites de candidat à l'Académie, arrive un jour chez M. Renan.

Un domestique annonce; le maître de la maison, qui travaillait devant son bureau, se lève, et après quelques salutations d'usage :

— Prenez donc une chaise, dit-il, au visiteur.

— Pardon, répondit celui-ci, mais c'est un fauteuil que je viens vous demander.

Un député de l'extrême gauche, radical à tous crins, affligé en outre de certaines propriétés odorantes qui n'ont rien de commun avec la rose, rendait visite, l'autre jour, à un de ses électeurs influents, marchand de comestibles.

— C'est donc ça! dit la maîtresse de céans une fois le bonhomme parti — qu'on dit que c'est un député si avancé!

à ses pieds. Il le poussa, à son tour, dans la fournaise.

— Que son sort soit commun, dit-il, avec une expression féroce.

Et il raviva, encore une fois, les flammes, pour leur faire dévorer cette dernière proie.

Puis, comme pris de terreur, le paysan s'enfuit; il éprouvait maintenant une sorte d'horreur et d'épouvante de ce qu'il avait vu, mais il restait comme une joie et une sorte d'orgueil de sa vengeance. On l'aurait tué en ce moment, il serait mort content et fier de lui. Et pourtant il trouvait affreux ce qu'il venait de faire.

Une heure plus tard, les Prussiens qui occupaient Beaucourt reçurent ordre de se porter en avant. Ils partirent sans rien savoir de l'horrible drame de la hutte. On n'a jamais entendu dire que l'autorité militaire allemande ait fait des recherches à l'égard de la disparition des six soldats brûlés vifs.

Aujourd'hui, le fait est connu dans toute la Picardie. Il m'a été conté à Beaucourt même par un vieillard que j'avais rencontré assis sous un saule, au bord de l'Hallue. Les pommiers étaient en fleurs, les colzas s'étendaient comme une lave d'or sur toute la campagne, l'air était tiède, les oiseaux chantaient.

Et le vieillard me montra dans l'éloignement une

Voici le sommaire du dernier numéro de l'Univers illustré :

TEXTE : Courrier de Paris, par Gérôme. — Menus faits. — Le tirage au sort à Paris, par Ch. F. — Théâtres, par Damon. — Le dôme de Florence, par H. V. — Revue scientifique, par le Dr E. Decaisne. — Les sports d'hiver en Norvège, par X. D. — Les chiffonniers de Paris, par R. B. — Courrier de Paris, par M<sup>e</sup> Guérin. — Les prisons d'Egypte, par H. V. — Récits de tous les pays : Le Tricorne, par Pedro de Alarcon; traduction de Th. Bentzon. — La place Saint-Marc, à Venise, par R. B. — Bulletin financier, par Plutus. — Courrier des Modes, par M<sup>me</sup> Iza de Cérigny. — Échecs.

GRAVURES. — Paris : Un jour de tirage au sort. — Florence : la façade de l'église du Dôme, récemment restaurée. — Les sports d'hiver en Norvège : Course en patins à neige; course en traîneaux. — Les chiffonniers de Paris et l'arrêté du préfet de la Seine : Une carrière brisée. — Théâtre national de l'Opéra-Comique : Manon, opéra-comique de H. Meilhac et Ph. Gille; musique de J. Massenet. — Les prisons d'Egypte (quatre dessins). — Venise : Les colombes de la place Saint-Marc. — Nice pendant l'exposition : La plage devant le cercle de la Méditerranée. — Rébus.

Abonnements : un an, 24 fr.; six mois, 14 fr.; trois mois, 6 fr. Bureaux : rue Auber, 3, Paris.

L'ÉLECTRICITÉ, revue hebdomadaire illustrée (8<sup>e</sup> année). Sommaire du numéro du 26 Janvier 1884. — Les machines dynamo-électriques, par le professeur Sylvanus-P. Thompson, de l'Université de Bristol (fin) (E. Boistel). — Le Photomètre Napoli. — Mesure de la quantité d'électricité fournie par une pile sèche de Zamboni, par Riecke. — La Lampe à arc voltaïque simple et double de la Fuller Electrical Company. — Une méthode pour calculer la force absorbée par un réseau de conducteurs électriques, par J.-E.-H. Gordon. — L'électrothérapie (fin), Docteur A. Tripiet. — La dynamo Elphinstone-Vincent pour 80 lampes. — Revue des Sociétés savantes françaises et étrangères. — Chronique. — Brevets d'invention relatifs à l'électricité.

Le numéro, 50 centimes. — France : Un an, 20 fr.; six mois, 10 fr.; Union postale : 25 fr.; six mois, 42 fr. 50. — PARIS, 16, rue du Croissant.

### EAUX-BONNES

Eau minérale naturelle contre : Rhumes Catarrhes, Bronchites, etc. Asthme, Phthisie, rebelles à tout autre remède. Employée dans les Hôpitaux. — Dépôt : toutes Pharmacies.

Vente annuelle : Un million de bouteilles.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

cabane toute neuve, autour de laquelle s'ébattaient des canards et des poules.

— C'est là, fit-il, le bras tendu, avec un calme sourire.

Un homme, non loin de là, binait un champ d'œillettes, en chantonnant un refrain du pays.

Le vieillard me le désigna aussi.

— C'est lui, murmura-t-il, c'est tchot Baptiste.

EMILE DE MOLÈNES.

### LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUTS LES DIMANCHES.

Nous rappelons à nos abonnés qu'ils peuvent recevoir la Lanterne d'Arlequin toutes les semaines, pendant un an, pour 5 fr. au lieu de 8, en adressant au Directeur, à Tours, rue Richelieu, 13; un mandat ou un bon de poste avec une bande de notre journal. C'est une faveur spéciale dont nous les engageons à profiter.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN est entrée dans sa quatrième année. On a créé une quantité innombrable de publications pour lui faire échec : elle a triomphé de tous les obstacles, parce qu'elle répond à un besoin, et tous nos amis l'encouragent et la soutiennent de leurs sympathies.

3 Feuilleton de l'Echo Saumurois.

### LA HUTTE INFERNALE

(Suite et fin.)

Tchot Baptiste, muni de sa terrible arme, avait franchi à grands pas la distance qui le séparait de son champ. Il se glissa le long de la haie et s'approcha de la hutte où étaient couchés les Prussiens. L'un de ces derniers était en sentinelle devant la porte, auprès d'un feu de souche qu'il avait allumé. Las de rester debout, il s'était assis sur une botte de paille. Baptiste vit à son attitude qu'il dormait.

Alors, le fermier fit un grand détour et revint vers la hutte, en prenant par derrière. La neige étouffait ses pas; au reste, il rampait plutôt qu'il ne marchait. Il arriva ainsi, retenant son souffle, à deux mètres du factionnaire, qui n'avait pas bougé. Baptiste se dressa soudain et, appelant à lui toutes ses forces, il plongea son arme dans le dos du Prussien. Celui-ci tomba le visage dans le brasier sans pousser une plainte.

Le fermier ne perdit pas un instant. Saisissant

Études de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 12, Et de M<sup>e</sup> BOURDAIS, notaire à Gennes.

## VENTE

Aux enchères publiques,

De plusieurs morceaux de

**TERRE, VIGNE et BOIS taillis,**

Situés commune de Gennes,

Dépendant de la faillite du sieur Louis BRISSET, en son vivant maître d'hôtel à Gennes.

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche vingt-quatre février mil huit cent quatre-vingt-quatre, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> BOURDAIS, notaire à Gennes, commis à cet effet.

On fait savoir :

Qu'en exécution d'un jugement sur requête rendu par le Tribunal civil de Saumur, le vingt-six janvier mil huit cent quatre-vingt-quatre, enregistré ;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de : M. Gustave-Philippe Doussain, expert-comptable, demeurant à Saumur, au nom et comme syndic définitif de la faillite du sieur Louis BRISSET, ancien maître d'hôtel à Gennes,

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Charles-Théophile BEAUREPAIRE, demeurant à Saumur, rue Cendrière, n° 12,

Il sera procédé, le dimanche vingt-quatre février mil huit cent quatre-vingt-quatre, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> BOURDAIS, notaire à Gennes, commis à cet effet par le jugement sus-daté, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés.

### DÉSIGNATION.

Commune de Gennes.

1<sup>er</sup> Lot.

Deux ares cinquante centiares de terre, sur les friches de Saint-Eusèbe, n° 1143, section A, joignant d'un côté Fresneau, d'autre côté le sentier du Petit-Thoré, d'un bout Bretault, d'autre bout le sentier des Caves ;

Sur la mise à prix de..... 50 fr.

2<sup>e</sup> Lot.

Quatre ares cinquante centiares de vigne, aux Arault, joignant au nord et au levant Jean Roulleau, au midi Jean Clavereau, au couchant Louis Goujon ;

Sur la mise à prix de..... 50 fr.

3<sup>e</sup> Lot.

Dix-neuf ares quatre-vingts centiares de vigne, à la Vignairie, joignant au nord Louis Bauneau et autres, au levant René Roulleau, au midi M. Baudriller, au couchant enfants d'Etienne Brisset ;

Sur la mise à prix de.... 300 fr.

4<sup>e</sup> Lot.

Vingt-deux ares vingt-neuf centiares de bois taillis, au Bois-Madelaine, n° 922, section F, joignant au levant Laboureau, au midi veuve Lallemand, au nord un chemin ;

Sur la mise à prix de.... 200 fr.

5<sup>e</sup> Lot.

Un hectare soixante-quatre ares un centiare de vigne, au Chêne-Rond, n° 852, section F, joignant au nord M. de la Monneraye, au levant Jean Aubin, au midi un chemin, au couchant M. de la Monneraye et Grégoire ;

Sur la mise à prix de... 3.500 fr.

S'adresser, pour tous renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué poursuivant ;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> BOURDAIS, notaire à Gennes, dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué soussigné. Saumur, le vingt-neuf janvier mil huit cent quatre-vingt-quatre.

BEAUREPAIRE.

Étude de M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saumur.

## A VENDRE

A L'AMIABLE,

## UNE MAISON

Sise à Saumur, au lieu dit le Chardonnet,

Comprenant : plusieurs chambres au rez-de-chaussée et au 1<sup>er</sup> étage, avec dépendances, jardin avec bassin, le tout contenant 13 ares 75 centiares.

Appartenant à M<sup>me</sup> veuve Boullis-sière.

S'adresser, pour traiter, audit M<sup>e</sup> PINAULT, notaire. (49)

Étude de M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saumur, successeur de M<sup>e</sup> MÉROUAS.

## A VENDRE

A L'AMIABLE,

## LES IMMEUBLES

Ci-après,

Situés commune de Saumur,

Consistant en :

1<sup>o</sup> UNE MAISON, située rue de la Chouetterie, 57 ;

2<sup>o</sup> 12 ares 86 centiares de terre et vigne, situés aux Maligrolles, joignant au levant M. Denieau, au couchant un chemin, au midi M. Morancé et au nord MM. Pimot et Bulleau.

S'adresser pour les renseignements et traiter, soit à M<sup>me</sup> veuve DOUSSAIN-PLANCHENAULT, à Saumur, soit audit M<sup>e</sup> PINAULT, notaire. (59)

## A LOUER

Pour la Saint-Jean 1894.

## UNE MAISON

Rue Haute-Saint-Pierre.

Composée de 14 pièces meublées et de diverses dépendances.

S'adresser à M. DAROUSSAT, rue Haute-Saint-Pierre, n° 29, Saumur.

Étude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

## A VENDRE

A L'AMIABLE, EN BLOC OU EN DÉTAIL,

## UNE JOLIE PROPRIÉTÉ

Sise au Vau-Langlais, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent,

Comprenant :

1<sup>o</sup> MAISON DE MAITRE, avec jardins, bâtiments de ferme, terres, vignes et prairies, le tout, en un seul tenant, d'une superficie de..... 5 06 28

2<sup>o</sup> La pièce de terre du Marronnier..... 1 60 94

3<sup>o</sup> Le clos de vigne de Lalma..... 27 06

4<sup>o</sup> Les Quatre - Ouches (terre et vigne)..... 50 82

5<sup>o</sup> Une vigne, derrière le clos..... 14 34

6<sup>o</sup> Autre vigne, avec jardin à côté..... 19 16

7<sup>o</sup> Les landes..... 1 90

Total..... 9 68 60

S'adresser, pour traiter, au notaire, ou à M. Edouard BONNAIN, propriétaire au Plessis, commune de Geay (Deux-Sèvres), qui se trouvera en l'étude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire, le dimanche 10 février 1884, à midi.

Étude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

## A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 10 février, à midi,

En l'étude de M<sup>e</sup> GAUTIER :

1<sup>o</sup> UNE MAISON, sise à Saumur, rue de la Visitation, n° 10 ;

2<sup>o</sup> Et UNE CAVE, avec PETIT JARDIN au-dessus, située à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, n° 7.

S'adresser, pour traiter avant l'adjudication, à MM. MENIER et GENTIL-SAVATIER, propriétaires à Saumur, ou au notaire. (43)

## ECOLE DE DRESSAGE DU CENTRE

Au DORAT (Haute-Vienne)

Mardi 12 février 1884, CONCOURS DE DRESSAGE pour chevaux de 3, 4 et 5 ans. — Douze prix.

Mercredi 13 février 1884, VENTE DE CHEVAUX de selle et d'attelage, poulinières, poulains et pouliches.

Pour tous renseignements, s'adresser chez le Directeur de l'École de Dressage.

## A VENDRE

DEUX PAONS, le mâle et la femelle.

## LOTÉRIE

## ARTS DÉCORATIFS

## DERNIER TIRAGE

LE 31 Juillet prochain DIX GROS LOTS

Un Lot de :

**500.000<sup>f</sup>.**

Un Lot de 200.000 Fr.

4 lots de.....	100.000 fr.
4 lots de.....	50.000 —
8 lots de.....	25.000 —
20 lots de.....	10.000 —
100 lots de.....	1.000 —
400 lots de.....	500 —

Au total 538 lots formant

## DEUX MILLIONS

PAYABLES EN ESPÈCES

Le montant des Lots est déposé à la Banque de France

Les billets sont délivrés contre espèces, chèques ou mandats à l'ordre de M. Henri AVENEL, Directeur de la Loterie, Palais de l'Industrie, porte IV, Champ-Mars, Paris

Saumur, imprimerie P. GODET.

# A LA VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre

## SAUMUR

# VENTE ANNUELLE DE BLANC

## Toiles, Mouchoirs de Poche

La VILLE DE PARIS, afin de justifier une fois de plus sa réputation de vendre Bon Marché et de prouver qu'aucun sacrifice ne lui coûte lorsqu'il s'agit de l'intérêt de sa clientèle, mettra en vente à partir du

**Samedi 2 Février**

Une quantité considérable de TOILES en tous genres et toutes largeurs, pour Chemises — Draps — Linge de table et de cuisine, etc., etc.

## MOUCHOIRS DE POCHE, BLANCS ET COULEURS

Une très-importante affaire de MÉRINOS NOIRS sera également Mise en vente, avec garantie du nombre de croisures vérifiées au compte-fils. Jamais aucune maison n'a vendu de Mérinos dans ces conditions, ni donné aux acheteurs de pareilles garanties de qualité et de Bon Marché.